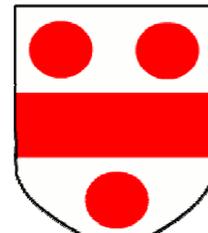
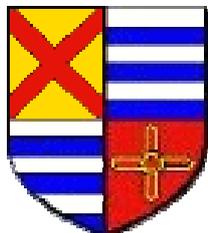
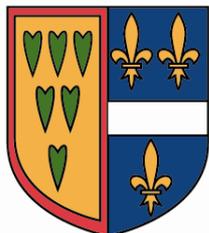


SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

DES COMMUNES DE

BILTZHEIM – NIEDERENTZEN - OBERENTZEN - OBERHERGHEIM
Siège : Mairie 68 127 OBERHERGHEIM - Tél. 03 89 49 45 05 Fax 03 89 49 92 08


EDITO

Chaque rentrée scolaire apporte son lot de changements tantôt au niveau du personnel tantôt dans le domaine des équipements. En matière d'infrastructure il est vrai que la longue période estivale est régulièrement mise à profit par les communes pour rénover, transformer, réorganiser, réaffecter, rééquiper des locaux ou encore embellir, aménager, sécuriser les cours d'école. Ainsi cet été, un espace informatique a été installé à la maternelle d'Oberhergheim et le revêtement de sol du hall d'entrée remplacé tandis qu'à Oberentzen des structures de jeux ont été mises en place dans la cour de récréation et un placard mural a été aménagé dans la salle de psychomotricité. A Biltzheim, les salles de classe ont été informatisées et un nouveau revêtement de sol a été posé dans l'entrée. Mais le changement le plus important se situe incontestablement à Niederentzen avec l'ouverture de la nouvelle école : un ensemble ambitieux et audacieux complété par un véritable espace dédié aux activités ludiques et sportives. Outre deux salles de classe, ce groupe scolaire, qui se caractérise par un réel souci de limiter l'impact carbone sur l'environnement, accueille également une cantine délestant ainsi la structure d'Oberhergheim.

Sans commune mesure avec les investissements en jeu, le Syndicat Intercommunal Scolaire a cependant tenu, dans la limite de ses compétences, à octroyer un crédit d'équipement exceptionnel de près de 2 000 € pour la classe maternelle. Quant à la classe élémentaire, le SIS financera l'installation d'un TBI comme cela a été le cas sur les autres sites du Regroupement Scolaire.

Impactés par le transfert ou le réaménagement de certains arrêts (Niederentzen et Oberhergheim) et figés depuis près d'une décennie, les horaires du transport scolaire ont également subi quelques modifications qui tiennent aussi compte de l'accroissement constant des effectifs transportés. Un ajustement au cours du trimestre sera peut-être encore nécessaire ; une information sera alors apportée en temps utile. Dans le présent bulletin figure donc le nouveau planning des horaires de ramassage. Y trouve aussi sa place le règlement en matière de transport. Contrairement aux deux années écoulées, il est complété par un article concernant les sanctions, article réactivé en raison d'une recrudescence des incivilités l'an passé. Comme dans tout espace public, le transport scolaire exige des règles de conduite fondées sur le respect des personnes et du matériel. Aux adultes de les rappeler autant que nécessaire aux enfants. En cas de transgression, il sera malheureusement nécessaire d'appliquer les sanctions prévues. Dans le domaine du transport toujours, et afin d'assurer au mieux la sécurité des élèves, l'accompagnatrice sera désormais secondée sur les quatre trajets quotidiens.

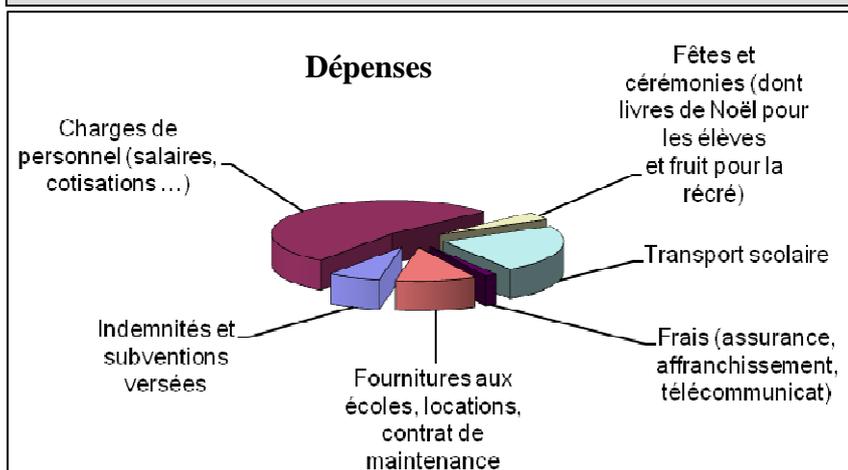
Persuadé que toutes ces mesures conjuguées aux efforts du passé permettront d'offrir à nos élèves un confort de travail le plus favorable possible et des conditions de sécurité les plus optimales, je souhaite à toutes et à tous une rentrée sereine.

Bernard Brendlé

SOMMAIRE

L'édito	1
Informations budgétaires	2
Tableau blanc interactif	2
Les écoles	3
Retour sur l'année 2010/2011	4
D'une année scolaire à l'autre	5
Les effectifs scolarisés	6
Transport	7
Le métier d'accompagnatrice de car scolaire	7
Le règlement du transport	8
Fonctionnement du ramassage	8
Les horaires du bus	10

INFORMATIONS BUDGETAIRES

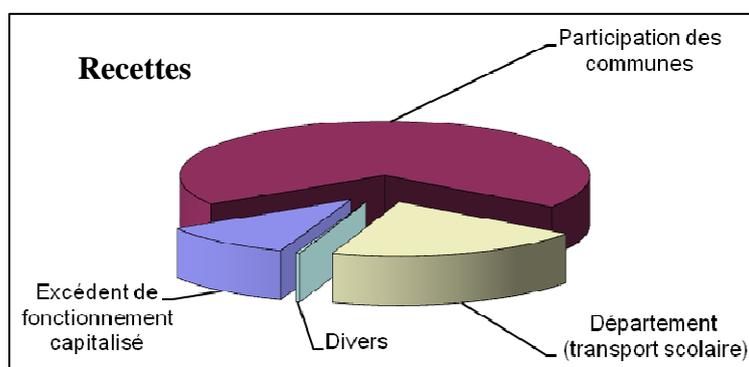


668 €*
C'est le coût annuel d'un élève scolarisé en section maternelle dans notre RPI

Le budget 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes à 173 666 €.

264 €*
C'est le coût annuel d'un élève scolarisé en élémentaire dans notre RPI

(*) : hors frais de chauffage, de nettoyage, de maintenance ... des locaux qui relèvent directement de la charge des communes



LE TABLEAU BLANC INTERACTIF



Le **tableau blanc interactif** est un ensemble comprenant un tableau blanc tactile au doigt, un vidéoprojecteur, des enceintes et un logiciel spécifique. Cet équipement, désormais présent dans toutes les classes élémentaires, est nécessairement complété par un ordinateur portable grâce auquel l'enseignant peut projeter les cours qu'il aura préparés.

Ce nouvel outil permet aussi de mémoriser les traces des leçons afin de pouvoir les réutiliser dans une séance ultérieure.

Dans un premier temps, quatre classes élémentaires ont été équipées en 2010 (une à Oberhergheim, deux à Biltzheim et une à Oberentzen). Les deux classes restantes (une à Oberhergheim, une à Niederentzen) ont été équipées pour la rentrée de septembre 2011.

L'équipement des six classes primaires représente un investissement de 28 168,19 €.

LES ECOLES



OBERENTZEN
ECOLE PRIMAIRE* 2 classes
 32 rue principale
 03 89 49 49 84
ecole.oberentzen@orange.fr
 Directeur : Bernard BRENDLE



OBERHERGHEIM
ECOLE ELEMENTAIRE 2 classes
 59 rue principale
 03 89 49 90 39
ecole.oberhergheim@orange.fr
 Directeur : Bernard MANN
ECOLE MATERNELLE 2 classes
 59 rue principale
 03 89 49 91 19
 materpi@free.fr
 Directrice : Sophie CARON



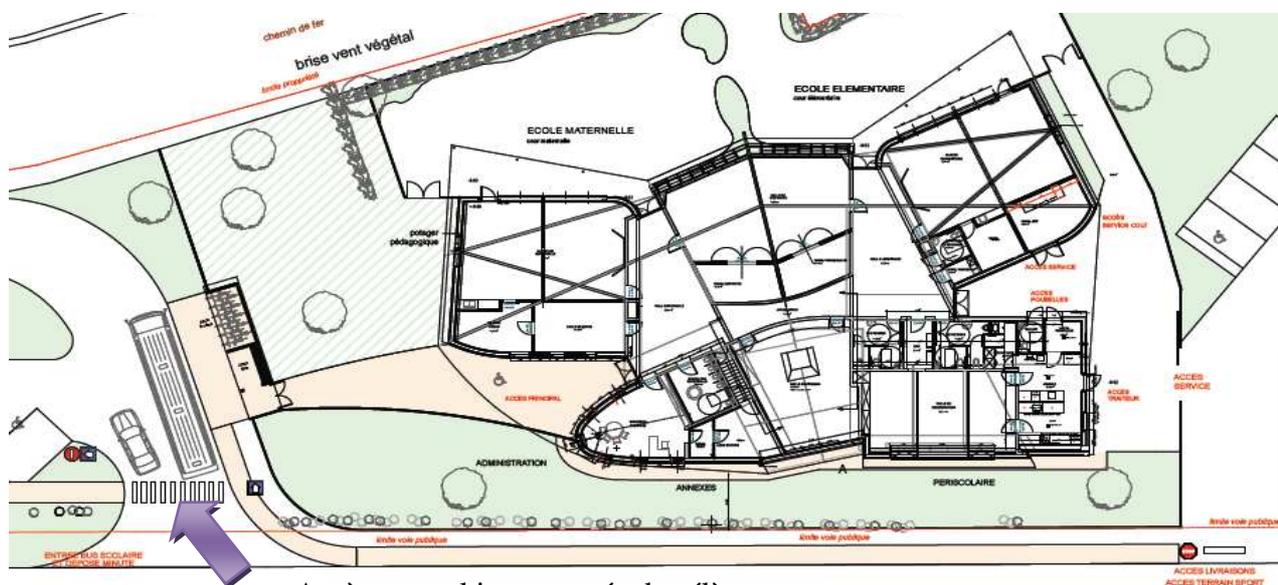
NIEDERENTZEN
ECOLE PRIMAIRE* AUX 4 VENTS
 2 classes
 30 rue principale
 03 89 49 49 36
ce.0680251D@ac-strasbourg.fr
 Directeur : Daniel CASTEIGTS



BILTZHEIM
ECOLE ELEMENTAIRE 2 classes
 route de Rouffach
 03 89 49 91 95
biltzheim.ecole@gmail.com
 Directeur : Jérémie LUTZ

* Une école primaire est une école élémentaire à laquelle est rattachée une classe maternelle.

PLAN DE LA NOUVELLE ECOLE DE NIEDERENTZEN



Accès au parking – entrée des élèves

Comment faire du jus de pommes ?

L'adjoint au maire d'Oberhergheim, Jeannot Lindner s'est d'abord rendu au verger communal pour cueillir des pommes. Ensuite, les élèves de Bernard Mann et d'Astrid Bally se sont retrouvés sous le préau de l'école pour une animation autour du pressage de pommes.

Sur la photo ci-dessous, présentation par Etienne DOLL, moniteur bénévole, d'un autre fruit moins connu : le coing.



Tournée de Noël des élus du Syndicat Intercommunal Scolaire

Avant de découvrir le livre-cadeau des communes, les écoliers ont accueilli les élus avec des chants et des poèmes.



Victoire du 8 mai 1945

Commémoration intercommunale de la victoire du 8 mai 1945 par les écoliers des classes de Niederhergheim, Oberhergheim, Niederentzen et Oberentzen.



Initiée par M. Paul HEGY et placée sous le commandement de M. Laurent SEILLER, la cérémonie était ponctuée de discours et de gestes symboliques forts en présence de M. le Sous-Préfet Arthur SOËNE, des associations patriotiques, des délégués militaires, de la communauté éducative ainsi que des Maires et élus de nos communes.

D'UNE ANNEE SCOLAIRE A L'AUTRE

JUILLET 2011 - L'équipe enseignante du RPI ainsi que les délégués de parents d'élèves, les élus et le personnel du Syndicat Intercommunal Scolaire se sont retrouvés pour clôturer l'année scolaire lors d'un moment de convivialité.

Après la visite du chantier de la nouvelle école de Niederentzen, la rencontre s'est poursuivie dans la salle du caveau d'Oberhergheim où ont été mis à l'honneur les partants : Dominique MULLER qui a fait valoir ses droits à la retraite, Julie BAUMGARTNER et Céline KAUFFMANN qui ont été nommées dans d'autres écoles.

Nous souhaitons à tous ces éducateurs beaucoup de satisfactions dans leurs futures activités.



SEPTEMBRE 2011 - Photo de rentrée rassemblant personnel enseignant, ATSEM (assistantes territoriales spécialisées des écoles maternelles), accompagnatrice de car scolaire, EVS (emploi vie scolaire), personnel du RASED, personnel du périscolaire.



Blandine COMEAU
Enseignante
CE2-CM1 Oberentzen (mardi)
CM2 Niederentzen (jeudi)
CE1 Biltzheim (vendredi)

Céline ADAM
Enseignante
GS Maternelle
Oberhergheim

Patricia ANTONY
Enseignante
PS / MS Maternelle
Niederentzen

Delphine TOURNOUX
ATSEM
PS / MS Maternelle
Niederentzen

LES EFFECTIFS SCOLARISES EN 2011 / 2012

Commune de résidence

Obh | Bilt | Nied | Obe | Ext

ECOLE MATERNELLES

		Obh	Bilt	Nied	Obe	Ext	=	
OBERHERGHEIM transportés								
MOYENS PETITS	Sophie CARON / Marie-Odile FOSSAERT ATSEM : Sylvie SCHMITT	9	17	4	3	2	3	= 29
GRANDS	Céline ADAM ATSEM : Dominique KIMPFILIN	8	16	5	1	2	3	= 27
Sous-total :		17	33	9	4	4	6	= 56
NIEDERENTZEN								
PETITS MOYENS	Patricia ANTONY ATSEM : Delphine TOURNOUX	13	5	4	13	4	1	= 27
Sous-total :		13	5	4	13	4	1	= 27
OBERENTZEN								
MOYENS GRANDS	Martine BRENDLE ATSEM : Martine ANTONY	13	1	5	7	12	0	= 25
Sous-total :		13	1	5	7	12	0	= 25
TOTAL MATERNELLES		39	18	24	20	7	0	108
transportés 43								

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide maternelle)

ECOLE PRIMAIRE

OBERHERGHEIM transportés								
CP	Bernard MANN	8	16	2	0	6	1	= 25
CE2	Astrid BALLY	10	16	9	0	1	1	= 27
TOTAL pour OBERHERGHEIM		18	32	11	0	7	2	52
BILTZHEIM								
CP-CE1	Jérémie LUTZ	22	1	4	20	1	0	= 26
CE1	Anne Régine DILLIG / Blandine COMEAU	17	13	6	1	3	0	= 23
TOTAL pour BILTZHEIM		39	14	10	21	4	0	49
NIEDERENTZEN								
CM2	Daniel CASTEIGTS / Blandine COMEAU	23	9	7	5	7	1	= 29
OBERENTZEN								
CE2-CM1	Bernard BRENDLE / Blandine COMEAU	15	8	3	4	10	1	= 26
TOTAL PRIMAIRE		63	31	30	28	4		156
transportés 95								
TOTAL GENERAL		102	49	54	48	11		264
transportés 138								

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport des enfants entre les différentes écoles de nos villages est financé par le Conseil Général du Haut-Rhin et ceci depuis plus de 30 ans. Au fil des années, le temps de trajet s'est considérablement allongé, ceci s'explique par :

- l'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles,
- la sécurisation du parcours du car dès que cela s'imposait : ,
- la mise en place de plateaux ralentisseurs dans nos villages,
- l'accroissement de la circulation automobile

Ainsi, à midi le temps de trajet dépasse de 50% le planning prévisionnel et là, la situation devient ingérable.

Pour réduire ce temps de parcours, les communes ont déjà pris de nombreuses dispositions : stationnement interdit à Oberhergheim, sens unique à Oberentzen ... mais cela ne suffira pas, **chacun doit faire des efforts** pour ne pas freiner ou empêcher le passage du car.

Chacun pense « les 30 secondes que le car va perdre à cause de moi ne sont pas graves » mais malheureusement comme cela se répète plusieurs fois sur le parcours, la conséquence est **un retard supérieur à 8 minutes sur l'ensemble du trajet**.

Le Syndicat Intercommunal Scolaire en charge de l'organisation du transport fait appel à votre discipline, à votre rigueur.

Je sais que je peux compter sur vous et vous remercie par avance.

Pour le Syndicat Intercommunal Scolaire,
le Vice-Président chargé du transport, Gilbert VONAU

ZOOM SUR UN METIER *Accompagnatrice de car scolaire*



Faire respecter les règles de discipline, veiller à ce que les enfants descendent au bon arrêt, assurer la sécurité de chacun, accéder aux demandes particulières de plus en plus nombreuses... autant de tâches qui se multiplient et qui demandent une grande attention de la part de l'accompagnatrice de car scolaire. Afin de ne pas complexifier davantage encore son travail et afin de lui permettre d'étudier et de mémoriser tout changement, il ne sera dorénavant plus possible de faire passer verbalement un message. **Toute demande de modification se fera donc, sauf cas exceptionnel, exclusivement par écrit.**

Merci de votre compréhension.

LE REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

PRINCIPE GÉNÉRAL

L'objectif est de fixer les règles de discipline des élèves aussi bien à l'intérieur du bus qu'aux points d'arrêts. L'observation de ce mode de **bonne conduite** permettra d'assurer la **quiétude** et la **sécurité** de tous.

PRÉAMBULE

L'utilisation du transport scolaire ne revêt aucun caractère obligatoire. Les parents souhaitant faire bénéficier leur(s) enfant(s) de ce service s'engagent à faire accepter les clauses du présent règlement.

ARTICLE 1 : DEVOIRS DE L'ÉLÈVE

AUX POINTS D'ARRET

- L'élève devra être à l'heure de façon à ne pas retarder le départ du car.
- Il attendra le car dans le calme.
- Il se rangera et ne bousculera pas les autres à la montée et la descente du car.

Les parents demeurent responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à la montée dans le car.

PENDANT LES TRAJETS

Chaque élève devra :

- Être poli envers le chauffeur et la personne responsable du transport.
- Accepter d'occuper le siège qui lui sera attribué par l'adulte responsable
- Rester assis à sa place pendant tout le trajet
- Mettre sa ceinture de sécurité lorsque le bus en est pourvu
- Se comporter de manière à ne pas gêner ou déranger le conducteur et les autres passagers

Ainsi, il est interdit de :

- * **dire des gros mots, insulter,**
- * **crier, siffler, cracher ou lancer quoi que ce soit**
- * **posséder des objets dangereux : couteaux, briquets...**
- * **se bousculer ou se battre**
- * **endommager le car en jouant avec les accoudoirs, les cendriers, les rideaux...**

ARTICLE 2 : DEVOIRS DES PARENTS

LES PARENTS SONT TENUS DE :

- ne pas stationner avec leur véhicule personnel aux points d'arrêt du car,
- rappeler à leur(s) enfant(s) les règles de discipline,
- ne pas envoyer trop tôt leur(s) enfant(s) à l'arrêt du bus (5 minutes avant le départ suffisent).

Toute détérioration de matériel engagera la responsabilité financière des parents.

ARTICLE 3 : SANCTIONS

3.1 Sanctions de premier niveau

Lors d'un manquement : chahut, non respect d'autrui, insolence, dégradation minime..., le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre d'avertissement de couleur jaune.

Les parents signeront le talon—accusé de réception qui sera retourné par l'enfant à l'accompagnatrice du car scolaire.

3.2 Sanctions de second niveau

En cas d'infraction grave : violence, insolence grave ou après deux avertissements jaunes, le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre de couleur rouge.

Il les informera des faits qui sont reprochés à leur enfant et les invitera à passer au siège du SIS, à la mairie d'Oberhergheim. L'entretien se fera en présence de l'enfant, du Président du SIS ou de son représentant et du Maire de la commune de résidence. Selon les cas, une exclusion temporaire du transport scolaire pourra être prononcée.

Il va de soi qu'en cas d'exclusion, l'élève n'est pas dispensé de cours et est tenu de se rendre à l'école par ses propres moyens.

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU RAMASSAGE SCOLAIRE

L'objet de la présente note est de préciser quelques règles afin que le service du transport scolaire puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

1) Rotation longue supprimée :

La capacité d'accueil du car de ramassage scolaire étant atteinte, les règles suivantes s'appliquent désormais pour les élèves des écoles élémentaires :

- les enfants sortent du bus à leur école de destination et ne font donc plus la boucle complète.

2) Cantine et périscolaire :

Les enfants scolarisés dans l'école de leur village ne pourront emprunter le transport scolaire que pour se rendre à la cantine et au périscolaire.

3) Dérogations

De nombreuses demandes sont régulièrement adressées à l'accompagnatrice du car pour des demandes de dérogation pour convenances personnelles. Dorénavant, un courrier devra être adressé au secrétariat du Syndicat Scolaire. Il convient de préciser qu'il sera difficile de donner une suite favorable aux demandes particulières qui concernent la plage horaire située **entre midi et 14 h**.

4) Accès aux écoles :

En respectant la signalisation en place, les parents qui déposent les enfants devant les écoles ne gêneront pas les montées et les descentes du bus et n'encombreront pas les espaces d'accès dans les cours.

5) Absence d'un enseignant dans l'élémentaire :

En cas d'absence imprévue d'un enseignant exerçant dans l'élémentaire, les enfants concernés emprunteront éventuellement le transport scolaire pour rejoindre leur école d'affectation provisoire.

6) Récupération d'un enfant déjà installé dans le bus :

Un enfant déjà installé dans le bus y restera jusqu'à la destination initialement prévue. Il ne pourra être récupéré sur le trajet par ses parents qu'à titre exceptionnel.

7) Remise des enfants aux familles :

Les enfants des classes maternelles sont remis en mains propres aux parents ou personnes nommément désignées par ceux-ci.

Cette règle ne s'applique pas aux enfants des classes élémentaires.

8) Modification de planning des enfants scolarisés en maternelle :

Il est demandé aux parents de modifier le moins possible les habitudes liées au transport :

- changement de personnes habilitées à prendre en charge l'enfant de maternelle,
- modification des destinations des enfants,

En effet, tout changement dans les habitudes nécessite une gestion et une vigilance plus grandes de la part de l'accompagnatrice et la rend ainsi moins disponible dans sa mission prioritairement axée sur la sécurité des enfants confiés.

LES HORAIRES DU BUS

Année scolaire 2011 / 2012

MATIN ALLER			MATIN RETOUR		
Localités	Arrêts	Horaires	Localités	Arrêts	Horaires
OBERENTZEN	Ecole	08 h 08	OBERHERGHEIM	Ecole	11 h 50
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 10	BILTZHEIM	Ecole	11 h 54
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 11	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	11 h 57
BILTZHEIM	Ecole	08 h 14	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	11 h 58
OBERHERGHEIM	Ecole	08 h 18	OBERENTZEN	Ecole	11 h 59
BILTZHEIM	Ecole	08 h 22	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	12 h 01
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 25	BILTZHEIM	Ecole	12 h 04
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 27	OBERHERGHEIM	Périscolaire	12 h 08
OBERENTZEN	Ecole	08 h 28	OBERHERGHEIM	Ecole	12 h 10
APRES-MIDI ALLER			APRES-MIDI RETOUR		
Localités	Arrêts	Horaires	Localités	Arrêts	Horaires
OBERENTZEN	Ecole	13 h 38	OBERHERGHEIM	Ecole	16 h 25
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 40	BILTZHEIM	Ecole	16 h 29
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 41	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 32
BILTZHEIM	Ecole	13 h 44	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	16 h 33
OBERHERGHEIM	Ecole	13 h 48	OBERENTZEN	Ecole	16 h 34
BILTZHEIM	Ecole	13 h 52	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 37
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 55	BILTZHEIM	Ecole	16 h 39
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 57	OBERHERGHEIM	Périscolaire	16 h 43
OBERENTZEN	Ecole	13 h 58	OBERHERGHEIM	Ecole	16 h 45

Le transport est assuré par l'autocariste **KUNEGEL** dont le siège se trouve :
Rue des jardins
68 000 COLMAR
03 89 24 65 65

L'encadrement dans le bus est confié à **Christine ZUMBIEHL**
secondée par **Martine ANTONY** et **Sylvie SCHMITT**.
L'accompagnatrice assure aussi les montée et descente du car scolaire.

Seuls les enfants des classes maternelles sont remis aux responsables légaux ou aux personnes nommément désignées.

Feuille d'information du Syndicat Intercommunal Scolaire
diffusée en septembre 2011